

CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

Diplôme d'État – Niveau 6 (bac +3)

Pour les : salariés, demandeurs d'emploi ou en VAE



VOS CONTACTS

Organisation de la formation

Secrétariat pédagogique : Isabelle Bernard

05 49 37 41 06

cesf@irts-pc.eu

VAE

vae@irts-pc.eu



Cette formation est organisée en partenariat avec l'Université de Poitiers et permet une reconnaissance du grade de licence.



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap (après étude du dossier)

Référent Handicap : Tatiana ROUAN

06 34 99 28 85

crfh_poitiers@irts-pc.eu

INSCRIPTIONS

Le dossier est à télécharger sur le site de l'IRTS Poitou-Charentes ou de l'Institut de Richemont :

<https://www.irts-poitou-charentes.fr>

<http://www.institut-richemont.fr>

LE PLUS : UN SÉJOUR LINGUISTIQUE DANS UNE VILLE D'EUROPE

Depuis 2009, les étudiants réalisent un séjour linguistique en Europe afin de valider les 20 heures de Langue Vivante Étrangère inscrites dans le référentiel de formation.

Le Conseiller en Économie Sociale Familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation, santé. Le CESF intervient auprès des personnes en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son action s'inscrit aussi dans les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance...

Son intervention privilégie une finalité éducative et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes. Ces compétences vont permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les difficultés de leur vie quotidienne.

Le CESF favorise la participation active et permanente des usagers/habitants, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, afin qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et à la maîtrise de leur environnement domestique.

Les aptitudes

- Equilibre psychologique et optimisme
- Sens du contact et de l'écoute
- Sens de l'aide
- Diplomatie
- Bonne aisance en public

Lieux d'exercice

Le CESF en activité exerce son métier dans différentes structures publiques ou privées, au sein des collectivités territoriales, organismes sociaux, associations, bailleurs sociaux privés ou publics, structures d'hébergement, mutuelles, hôpitaux, services tutélaires...

La fonction publique territoriale offre de nombreux débouchés, notamment dans les services d'action sociale des départements ou dans les Centres Communaux d'Action Sociale qui relèvent des municipalités : cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs (concours sur titre avec épreuves). Des postes sont également ouverts au concours dans la fonction publique hospitalière : corps des CESF (concours sur titre). Enfin, le secteur associatif propose également des emplois aux CESF.

Possibilités d'évolution de carrière

Pour toute information les suites de parcours et les débouchés, cliquer sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/37678/>

Institut Régional du Travail Social

I rue Georges Guynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex

05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

www.irts-poitou-charentes.fr

CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

Diplôme d'État – Niveau 6 (bac +3)

Pour les : salariés, demandeurs d'emploi ou en VAE



La formation

Durée de la formation : 1 100 h

- **540 h** de formation théorique
- **560 h** de formation pratique

Objectifs et contenu

Acquérir les compétences des quatre domaines de formation suivants :

- DF1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne (140 h) ;
- DF2 : Intervention sociale (250 h) ;
- DF3 : Communication professionnelle (40 h) et Langue vivante étrangère (LVE) (20 h) ;
- DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (90 h) ;

Approche pédagogique

Elle se caractérise par l'alternance entre le centre de formation et des lieux d'activité professionnelle et/ou stage intitulés sites qualifiants.

La formation répond à une double logique pédagogique, celle d'une progression par semestre et celle d'une progression par domaine de formation.

Un séjour linguistique en Europe valide les 20 heures de Langue Vivante Etrangère.

Lieu de formation

Dans le cadre du partenariat entre l'IRTS et l'Institut de Richemont, les cours sont dispensés de façon équitable sur les deux sites de Poitiers et de Richemont.

Durée

1 an en alternance

Organisation de la formation

Par période de 1 à 2 semaines en centre de formation et de 2 à 4 semaines en entreprise.

Allègements et dispenses

Les allègements et dispenses des domaines de formation sont définis par l'Article 5 de l'Arrêté du 22 août 2018 relatif au DE CESF.

L'examen

L'examen final pour l'obtention du DE CESF comprend 6 épreuves en lien avec les 4 domaines de formation :

- DC1 : 1 mémoire de pratique professionnelle (Bloc de compétences n°1) et 1 note d'analyse à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne (Bloc de compétences n°2) ;
- DC2 : 1 dossier d'une intervention sociale individuelle ou collective (Bloc de compétences n°3) et 1 épreuve

Institut Régional du Travail Social

1 rue Georges Guynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex
05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

www.irts-poitou-charentes.fr



écrite d'accompagnement éducatif budgétaire (Bloc de compétences n°4) ;

- DC3 : 1 épreuve d'un écrit professionnel (Bloc de compétences n°6) ;
- DC4 : 1 note d'analyse d'une situation partenariale (Bloc de compétences n°8).

Les conditions d'accès à la formation

Cette formation est **accessible principalement par la voie de l'apprentissage** mais aussi par la formation professionnelle et la formation initiale (places limitées et autres financements).

Prérequis

Le candidat doit :

- être titulaire du Brevet de Technicien Supérieur (B.T.S.) en Économie Sociale et Familiale ;
- bénéficier d'une validation de ses études, de ses expériences professionnelles ou de ses acquis professionnels, en application de l'article L.613-5 du Code de l'Éducation.

Condition d'admission

L'admission s'effectue en deux temps :

- premier temps : étude du dossier du candidat ;
- deuxième temps : entretien avec un jury de deux personnes.

Ne seront reçues en entretien oral que les personnes ayant obtenu un contrat d'alternance : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou autre financement de la formation.

Informations et inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur :

<https://www.irts-poitou-charentes.fr>

<http://www.institut-richemont.fr>

Retrouvez toutes les informations sur la formation (calendriers d'inscription, règlements, tarifs) sur notre site internet et celui de l'Institut Richemont

